



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2016-001

PUBLIÉ LE 2 MARS 2016

# Sommaire

## **74\_Préf\_Präfecture de Haute-Savoie**

74-2016-03-02-001 - ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2016-0006 donnant délégation de signature à Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, à Mme la secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et à l'agent en charge des élections municipales (2 pages)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2016-03-02-001

**ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2016-0006**

donnant délégation de signature à Mme la sous-préfète de  
l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, à Mme la  
secrétaire générale de la sous-préfecture de  
l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et à l'agent  
en charge des élections municipales



## PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture  
Direction des ressources humaines  
et du budget

Bureau de l'organisation administrative  
Réf. BOA/ES (élections Cernex 2016 sp st julien)

Anney, le 2 mars 2016

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### **ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2016-0006**

donnant délégation de signature à Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, à Mme la secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et à l'agent en charge des élections municipales.

**VU** les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

**VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** le décret du 21 juillet 2014 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;

**VU** la décision en date du 23 juin 2015 nommant, Mme Marie-Laure THOMAS-BARD, attachée d'administration d'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois à compter du 1er septembre 2015 ;

**VU** l'arrêté n°2016/AB/01 du 29 février 2016, portant convocation les électeurs de Cernex pour une élection complémentaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013170-0022 du 19 juin 2013 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de Haute-Savoie ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général par intérim,

**ARRETE**

**Article 1** Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, à l'effet de signer, dans le cadre de la réception des candidatures à l'élection municipale complémentaire de Cernex

- les reçus de dépôt, les récépissés définitifs et les refus de délivrance du récépissé de déclaration de candidature.

**Article 2** : La délégation de signature visée à l'article 1 est donnée parallèlement à Mme Marie-Laure THOMAS-BARD, attachée d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois .

**Article 3** : Délégation de signature est donnée parallèlement en ce qui concerne la signature des reçus de dépôt, et en cas d'absence et d'empêchement, en ce qui concerne les récépissés de déclaration de candidature à :

- M. Alain BOURDEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Article 4** : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 3 mars 2016.

**Article 5** : M. le secrétaire général par intérim de la Préfecture de la Haute-Savoie, Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, Mme la secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et l'agent de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,



Georges-François LECLERC